

Actualités diverses

Invitation aux Assemblées générales de la CODEF le 21 décembre 2020

Le Président et le Conseil d'administration ont le plaisir de vous convier à l'Assemblée générale extraordinaire et à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendront le 21 décembre 2020 à 11h. Les Assemblées générales de la CODEF se tiendront l'une à la suite de l'autre, en non présentiel et par écrit eu égard des mesures liées au COVID-19. Toutefois, les membres du Conseil d'administration se réuniront en présentiel au siège social de la CODEF pour vous y représenter.

Tous les documents règlementaires (anciens et nouveaux statuts, bulletin de vote et procuration) se trouvent sur [le site de la CODEF dans l'onglet « Documentation - Assemblée générale »](#) (accès strictement réservé aux membres).

Les primes de fin d'année pour le secteur à profit social en 2020

Le mois de décembre annonce traditionnellement le paiement d'une prime (ou allocation) de fin d'année aux travailleurs. L'UNIPSO a réalisé une note sur les principes applicables à ces primes dans le secteur à profit social (secteur privé) pour 2020 : [Primes de fin d'année 2020 pour le secteur à profit social](#).

Le baromètre des associations 2020

La Fondation Roi Baudouin a présenté le baromètre des associations 2020 : la moitié des associations ont vu leur situation financière se dégrader à cause du COVID-19. Les subsides publics et la solidarité sont plus que jamais indispensables au secteur associatif.

Découvrez l'intégralité du rapport : [Baromètre des associations 2020](#).

Le plan Tremplin 24+ approuvé par le Gouvernement wallon

Le Gouvernement wallon a approuvé en 2^{ème} lecture les mesures Plan Rebond pour l'Emploi et la Formation professionnelle dont le Plan Tremplin 24+ qui encourage l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés pendant plus de 24 mois, dans 14 secteurs d'activité jugés "essentiels" (services d'aides à domicile, accueil de l'enfance, lutte contre le sans-abrisme, ...).

Cette mesure permettra de bénéficier d'une intervention publique de 1.000€/mois pendant deux années. Cette intervention est, en outre, combinable avec celle prévue dans la mesure Impulsion 12+ soit 500€ durant les 12 premiers mois, 250€ du 13^{ème} au 18^{ème} mois et 125€ du 19^{ème} au 24^{ème} mois. Cette mesure entrera en vigueur en principe à la mi-décembre.

Pour plus d'information, consultez [le communiqué de presse du Gouvernement wallon](#).